



CONSEIL DE TUTELLE

Trente-troisième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 1er juillet 1966,
à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page.
<i>Organisation des travaux</i>	43
<i>Points 4 et 10 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1965:</i>	
<i>b) Nouvelle-Guinée</i>	
<i>Résolution 2112 (XX) de l'Assemblée générale sur la question du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et du territoire du Papua</i>	
<i>Exposés préliminaires</i>	43

Président: M. Francis D. W. BROWN
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Australie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Libéria, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Organisation des travaux

1. Le PRESIDENT suggère qu'en étudiant la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée les membres du Conseil examinent le point 10 de l'ordre du jour, relatif à la résolution 2112 (XX) de l'Assemblée générale sur la question du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et du territoire du Papua, en même temps que le point de l'ordre du jour [Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1965: *b*) Nouvelle-Guinée], étant entendu qu'ils peuvent, s'ils le désirent, formuler des remarques ou présenter des projets de résolution séparément sur le point 10.

2. M. EASTMAN (Libéria) aurait préféré que le Conseil examine tout d'abord la résolution 2112 (XX) qui, à son avis, devrait avoir la priorité sur le rapport de l'Autorité administrante, l'important étant en effet de savoir à quel moment le peuple de la Nouvelle-Guinée pourra disposer de lui-même et accéder à l'indépendance.

3. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) ne pense pas qu'il soit possible d'examiner la résolution de l'Assemblée générale avant d'avoir entendu la déclaration

de l'Autorité administrante sur la situation dans le Territoire. Il propose donc que les délégations posent des questions au représentant de l'Autorité administrante eu égard à la résolution 2112 (XX) et qu'ils expriment leurs vues sur la base de cette résolution lors de la discussion générale.

4. Mme ANDERSON (Etats-Unis d'Amérique) s'associe au représentant de la Chine pour appuyer la proposition du Président.

5. M. EASTMAN (Libéria) n'insistera pas pour que la résolution de l'Assemblée générale soit examinée en premier lieu en dépit de l'importance qu'il y attache.

6. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) pense que, dans l'ordre du jour, la question de la situation dans le Territoire de la Nouvelle-Guinée aurait dû faire l'objet de deux rubriques: *a*) rapport de l'Autorité administrante; *b*) résolution de l'Assemblée générale.

7. M. RIFAI (Secrétaire du Conseil) estime que cette procédure a été suivie; la résolution de l'Assemblée générale fait bien l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour.

8. M. Chiping H. C. KIANG (Chine) n'est pas de cet avis. Il rappelle que le Conseil doit également examiner des pétitions concernant la Nouvelle-Guinée. Il demande donc au Secrétariat de faire figurer à l'ordre du jour trois alinéas, à savoir: *a*) rapport annuel de l'Autorité administrante; *b*) résolution de l'Assemblée générale; *c*) examen des pétitions.

9. M. McCARTHY (Australie) précise que les renseignements que fournira sa délégation porteront à la fois sur la situation dans le Territoire sous tutelle et sur la résolution de l'Assemblée générale.

10. Le PRESIDENT propose, en conséquence, d'examiner ces deux questions en même temps étant entendu, en premier lieu, que la délégation australienne procédera comme elle vient de l'annoncer et, en second lieu, que tout membre du Conseil peut, s'il le désire, faire des déclarations séparées et présenter des résolutions distinctes sur l'une ou l'autre question.

Il en est ainsi décidé.

POINTS 4 ET 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1965:

b) Nouvelle-Guinée (T/1649, T/L.1109)

Résolution 2112 (XX) de l'Assemblée générale sur la question du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et du territoire du Papua

EXPOSES PRELIMINAIRES

11. M. McCARTHY (Australie) présente trois représentants de la population de la Nouvelle-Guinée qui

vont aider le Conseil dans ses délibérations. M. G. W. Toogood, représentant spécial, a déjà participé aux réunions du Conseil en cette qualité et comme membre de la délégation australienne à l'Assemblée générale. Secrétaire adjoint au Département de l'Administrateur en Nouvelle-Guinée, il est au service de l'Administration depuis plus de 30 années, et ses fonctions l'ont amené à la fois à prendre contact avec des populations jusqu'alors complètement isolées du monde extérieur et à remplir les tâches complexes d'un haut fonctionnaire dans des conditions difficiles et en constante évolution.

12. M. Dirona Abe et M. Tei Abal sont des représentants des autochtones du Papua et de la Nouvelle-Guinée qu'ils représentent à la Chambre d'assemblée du Territoire. M. Abe est sous-secrétaire à la santé. L'un et l'autre sont membres du Comité constitutionnel spécial qui s'occupe de donner au Parlement une structure nouvelle et des pouvoirs nouveaux. Ces trois collaborateurs vont non seulement aider le Conseil dans ses débats mais également informer les autochtones de l'action de l'Organisation des Nations Unies.

13. M. McCarthy évoquera des souvenirs personnels pour permettre aux membres du Conseil de se faire une idée de ce qu'est la Nouvelle-Guinée. Au cours de son récent voyage en Afrique avec les membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il a vu les lieux où, pendant des siècles, se pratiquait la traite des esclaves: rien de semblable ne s'est jamais produit en Nouvelle-Guinée. En Somalie, il a vu la vie errante des caravanes nomades: un tel spectacle ne peut être contemplé en Nouvelle-Guinée. Dans le palais de l'Empereur Haïlé Sélassié I, en Ethiopie, il a vu les tapisseries où est représentée la rencontre du roi Salomon et de la Reine de Saba, qui rappellent l'histoire d'un très ancien royaume dont naguère encore aucun Néo-Guinéen n'avait entendu parler. Il est probable que, au temps où en Egypte on construisait les pyramides et le sphinx, les autochtones de la Nouvelle-Guinée vivaient à peu près comme ils vivaient il y a quelques années. En Algérie, le peuple reconstruit un pays ravagé par une guerre coloniale: aucune guerre de ce genre n'a eu lieu ni n'aura lieu en Nouvelle-Guinée.

14. La Nouvelle-Guinée a son identité propre. Elle peut recevoir des leçons de l'Afrique, mais ses habitants ont leurs caractéristiques particulières. Elle a sa propre histoire. C'est à elle-même qu'il appartient de résoudre comme elle l'entend les problèmes qui lui sont particuliers. Il faut espérer que les problèmes de l'ancien monde ne viendront pas déformer la manière dont le Conseil ou tout autre organisme des Nations Unies étudiera les questions propres à la Nouvelle-Guinée.

15. M. McCarthy s'est rendu récemment en Nouvelle-Guinée où il n'était pas revenu depuis 1963. Il y a découvert une nation qui s'éveille et cherche sa voie dans diverses directions. Des centres modernes et organisés ont remplacés des villes autrefois informes. Des écoles ont été construites, ainsi que des routes. Il existe maintenant des hôpitaux qui sont au centre de tout un réseau de services de

santé dans des régions à peu près inaccessibles. Une école normale moderne a été construite au cœur d'une région dont l'existence même était inconnue de l'Autorité administrante il y a seulement quelques années. M. McCarthy a assisté à des séances de conseils élus où les Néo-Guinéens réglaient eux-mêmes leurs propres affaires, là où on ne trouvait autrefois que quelques cases de tribus primitives. Il a vu un parlement moderne où une majorité indigène est élue selon le principe "à chacun une voix", sans distinction de race, de religion ou de lieu de résidence. Il a vu surgir du sol les bâtiments d'une grande université.

16. M. McCarthy a également vu se poser de nouveaux problèmes qui devront être réglés en coopération par les diverses races, et il a noté que cette coopération est fermement établie. Il a également constaté que certains problèmes anciens n'avaient pas été résolus ou qu'ils se posaient différemment. Mais, bien qu'il ait vu un pays en évolution, le représentant de l'Australie n'a pas eu l'impression qu'il existait cette cohésion totale qui est nécessaire à l'édification d'une nation. La Nouvelle-Guinée compte 2 000 tribus différentes qui sont hostiles les unes aux autres et parlent 700 langues différentes; or, il faudrait les unir en un seul peuple.

17. M. McCarthy a noté toutefois une tendance irréversible vers l'expression de la volonté de ce peuple concernant son propre avenir. L'évolution est amorcée. La population a le droit de s'exprimer. Elle décidera elle-même, le moment voulu, de son avenir.

Sur l'invitation du Président, M. Toogood, représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, prend place à la table du Conseil.

18. M. EASTMAN (Libéria) fait observer que dans sa déclaration liminaire le représentant de l'Australie n'a fait allusion ni à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ni à la résolution 2112 (XX) de l'Assemblée générale, sur la mise en œuvre de laquelle l'Administration australienne devait faire rapport à la session en cours. La délégation libérienne se demande si cette question ne sera plus examinée ou si le représentant de l'Australie a laissé au représentant spécial le soin d'en parler.

19. M. McCARTHY (Australie) déclare qu'il n'entendait nullement passer sous silence la mise en œuvre de la résolution et qu'il aura l'occasion de revenir sur cette question.

Sur l'invitation du Président, MM. Dirona Abe et Tei Abal, conseillers du représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, prennent place à la table du Conseil.

20. M. TOOGOOD (Représentant spécial), présentant le rapport annuel de l'Autorité administrante sur le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée^{1/}, note que les progrès accomplis dans le Territoire ré-

^{1/} Commonwealth d'Australie, *Report to the General Assembly of the United Nations: Administration of the Territory of New Guinea, 1st July 1964-30th June 1965* (Canberra, A. J. Arthur, Commonwealth Government Printer). Communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil de tutelle sous la cote T/1649.

pondent aux recommandations des Nations Unies. Par exemple, comme le Conseil l'avait recommandé dans son rapport à l'Assemblée générale (A/6004, par. 66), les dispositions en vigueur en ce qui concerne les sous-secrétaires parlementaires ont été revues, on a créé 7 commissions parlementaires et on envisage l'institution éventuelle d'un cabinet ministériel dans lequel les Néo-Guinéens occuperaient des postes de responsabilité. D'autre part, le Gouvernement australien a versé une subvention de 68 820 000 dollars des Etats-Unis, contre 19 840 000 en 1955-1956, pour équilibrer le budget du Territoire, réaffirmant ainsi son intention de développer le Papua et la Nouvelle-Guinée jusqu'à ce qu'ils deviennent économiquement autonomes. Les crédits consacrés aux activités économiques représentent environ 33 p. 100 du dernier budget, contre 25 p. 100 en 1963-1964.

21. Le Gouvernement australien a aussi suivi de près les recommandations de la mission envoyée dans le Territoire par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le rapport de cette mission^{2/} a été approuvé par l'Administration australienne. Conformément aux recommandations qui y étaient faites, on a insisté avant tout sur la production du secteur primaire. C'est ainsi que les plantations et la production ont augmenté de 33 et 41 p. 100 respectivement pour la noix de coco, de 53 p. 100 et 145 p. 100 pour le cacao et de 93 p. 100 et 187 p. 100 pour le café. D'autre part, le cheptel s'est accru de 97 p. 100 et la production de bois, élément essentiel de l'économie du Territoire, de 110 p. 100. Ces chiffres sont supérieurs, dans la plupart des cas, à ceux qui avaient été indiqués par la Mission de la Banque.

22. De même, un conseiller économique a été désigné conformément aux recommandations de cette mission. Celle-ci avait également demandé la création d'une société financière qui accorderait des crédits aux industries nouvelles. Or, la Chambre d'assemblée a adopté en novembre 1965 un projet de loi portant création d'une banque de développement qui permettra aux intéressés d'obtenir des crédits dans des conditions plus avantageuses qu'auprès des banques ordinaires. Le conseil d'administration de cette banque comprendra des représentants des producteurs autochtones.

23. D'autres recommandations ont été suivies d'effet. Par exemple, on a créé un Office du tourisme, ainsi qu'un poste de coordinateur des transports en attendant que soit mis en place un Département des transports.

24. Les recommandations de la Mission de la Banque ont donc été mises largement en œuvre. Cependant, il y a lieu de rappeler que, lorsqu'il a conseillé l'adoption du rapport de la Mission, le Ministre d'Etat pour les territoires a déclaré que cette approbation ne signifiait pas que le Gouvernement australien faisait siennes nécessairement toutes les idées de la Mission. Il a ajouté qu'il n'était pas question, d'autre part, d'imposer des décisions sans

prendre l'avis des représentants élus de la population autochtone et qu'il serait tenu compte des opinions exprimées à la Chambre d'assemblée du Territoire.

25. La politique du Gouvernement australien est de favoriser le développement rapide mais rationnel de l'économie sur la base d'une association étroite et constante entre la population australienne et les Néo-Guinéens. Il est significatif que les principales recommandations de la Mission de la Banque aient été mises en œuvre avec le soutien total de la population du Territoire, s'exprimant par l'intermédiaire de leurs représentants élus à la Chambre d'assemblée.

26. Au cours de la période considérée, des dispositions ont été prises pour faire des services de la Chambre d'assemblée un département séparé. Le secrétaire (*clerk*) de la Chambre est le chef de cette administration et il dispose du personnel administratif et des services d'interprétation indispensables. On a fait le nécessaire pour former des interprètes et faire publier les débats de la Chambre. Il est prévu également que celle-ci aura 4 commissions permanentes pour les questions de procédure, ainsi que 2 autres commissions pour les travaux publics et pour la comptabilité publique. La réalisation de tout ouvrage d'utilité publique dont le coût doit dépasser 200 000 dollars doit d'abord être soumise à l'examen de la Commission permanente des travaux publics. Cette commission, qui comprend 7 représentants élus et 2 représentants fonctionnaires de la Chambre d'assemblée, peut entendre des dépositions et présente finalement un rapport sur l'opportunité de l'ouvrage en question. Quant à la Commission permanente pour la comptabilité publique, composée de 6 membres de la Chambre d'assemblée, elle est chargée d'examiner les recettes et les dépenses du Territoire, ainsi que les états et les rapports du vérificateur général des comptes qui sont déposés devant la Chambre. La Commission appelle éventuellement l'attention de la Chambre sur les questions qu'elle juge pertinentes. Elle lui fait également rapport sur toute modification qu'elle juge souhaitable dans la comptabilité publique ou dans les modalités de perception, de contrôle ou de paiement des deniers publics. Elle examine également toute question qui lui est renvoyée par la Chambre.

27. L'examen des dispositions relatives aux sous-secrétaires a révélé que, de même que pour les membres de la Chambre en général, la mauvaise connaissance de l'anglais représentait pour eux un obstacle dans l'exercice de leurs fonctions. C'est pourquoi on a prévu d'urgence l'organisation de cours d'anglais et de voyages d'études dans le Territoire et en Australie pour les sous-secrétaires, les représentants à la Chambre et les membres des conseils administratifs locaux.

28. Quant au reste, il est peu vraisemblable que de nouvelles modifications soient apportées aux dispositions concernant la Chambre d'assemblée avant que le Comité spécial constitutionnel achève ses travaux et saisisse l'Assemblée de son rapport. M. Toogood rappelle que ce comité a été constitué en 1965 par la Chambre d'assemblée pour mettre au point des propositions dont on puisse s'inspirer pour l'évolution constitutionnelle ultérieure. Le Comité spécial, pré-

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Supplément No 4.

^{3/} Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *The Economic Development of the Territory of Papua and New Guinea*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1965.

sidé par un autochtone, M. Guise, a effectué de nombreux déplacements dans le Territoire pour s'informer des vœux de la population. Chargé de faire rapport à la Chambre d'assemblée, il lui a déjà présenté des rapports intérimaires en novembre 1965 et en juin 1966, et il apparaît maintenant que, pour qu'il soit possible de modifier éventuellement le Papua and New Guinea Act, il faudra que son rapport sur la composition de la Chambre d'assemblée soit présenté à celle-ci avant le mois d'août 1966.

29. Le Gouvernement australien s'est déclaré à plusieurs reprises disposé à examiner toute modification qui permettrait de mettre en œuvre la recommandation du Conseil de tutelle selon laquelle la population autochtone doit prendre une part croissante aux tâches de l'administration. Le Comité spécial devra précisément faire rapport sur cet aspect de la question, et le Gouvernement australien attend ses conclusions avec le plus vif intérêt.

30. On ne doit pas perdre de vue les conditions dans lesquelles se déroule l'évolution de la Nouvelle-Guinée. L'exploration du Territoire et la pénétration pacifique ont permis d'obtenir, en moins de 40 ans, des résultats tels que les dispositions qui seront prises en matière constitutionnelle pourront s'appliquer à toutes les régions à l'exception d'une zone peu étendue. L'Administration australienne s'est efforcée avant tout d'établir l'ordre, de consolider son influence et de gagner la confiance de la population; la superficie des zones encore soumises à des restrictions n'est plus que de 820 miles carrés, et leur population est inférieure à 4 000 habitants. Les restrictions seront levées sur plus de la moitié de cette superficie au cours des prochains mois et les fonctionnaires de l'Administration intéressées pourront alors se consacrer à d'autres tâches, notamment enseigner aux autochtones de cette région les principes de l'administration locale, domaine dans lequel tant de progrès remarquables ont été faits dans d'autres parties du Territoire.

31. Les conseils administratifs locaux étaient en juin 1964 au nombre de 55 et leurs activités intéressaient une population de 635 530 habitants; ils sont maintenant 78 et exercent leur autorité sur 1 074 505 habitants pour le seul Territoire de la Nouvelle-Guinée. Pour l'ensemble du Territoire du Papua et de la Nouvelle-Guinée, il y a en tout 123 conseils qui administrent près d'un million et demi d'habitants, soit les trois quarts de la population totale. D'autre part, le nombre des conseils administratifs locaux multiraciaux atteint maintenant 35, dont 13 ont au moins un représentant non autochtone élu. Trois conseils ont élu à leur présidence des représentants non autochtones et deux autres ont élu des non-autochtones comme vice-présidents. Le représentant spécial rappelle également un certain nombre d'autres faits, notamment la conférence qui a réuni en mars 1966 des représentants de conseils administratifs locaux et la décision de la localité de Goroka de s'intégrer au système d'administration locale. Parmi les autres faits dignes d'intérêt, il y a lieu de noter la proposition de création, à titre d'essai, d'un organe administratif distinct pour la ville de Port Moresby, ce qui, on l'espère, facilitera l'adoption du système des

conseils administratifs locaux urbains dans d'autres parties du Territoire.

32. Conscient de la nécessité de faire l'éducation politique de la population, le Gouvernement australien a fait rédiger en anglais une brochure exposant l'organisation constitutionnelle du Territoire, qui a été distribuée aux conseils administratifs locaux et à diverses institutions du Papua et de la Nouvelle-Guinée. Les autorités locales constituent le principal intermédiaire entre l'Administration et les populations rurales, qui ne parlent pas l'anglais. L'éducation politique se fait à la faveur des réunions des conseils administratifs locaux et les populations peuvent ainsi être informées de l'évolution qui s'accomplit actuellement vers l'autodétermination en matière politique. L'Administration ne néglige aucun moyen d'information pour éduquer la population. Elle utilise surtout ses cinq stations de radiodiffusion ainsi que les publications diffusées par les différents services. Elle recourt également au Centre d'information des Nations Unies à Port Moresby. Ce centre se développe de plus en plus et agit en étroite coopération avec l'Administration. Il reçoit du Gouvernement australien une subvention de 11 500 dollars des Etats-Unis.

33. On a créé de nouveaux districts administratifs en subdivisant certains des districts les plus étendus. Au sujet de l'administration des districts, il importe de rappeler que la District Courts Ordinance et la Local Courts Ordinance sont entrées en vigueur le 4 janvier 1966 et que les anciens tribunaux des affaires indigènes ont du même coup été supprimés. Avant l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, on a pourvu 360 postes de magistrates. D'autre part, on a créé 103 postes d'assistants qui aideront les magistrates et organisé à cet effet des cours spéciaux de formation pour les indigènes. C'est par la formation professionnelle à tous les niveaux que l'Administration entend pourvoir les postes disponibles dans la fonction publique en faisant appel à des autochtones. Elle a récemment réorganisé la fonction publique et accru le nombre des stages de formation en cours d'emploi. Ainsi, un nombre croissant d'autochtones ont pu accéder à la fonction publique depuis l'entrée en vigueur, en septembre 1964, de la nouvelle Ordonnance sur la fonction publique. Le secteur public et les entreprises privées se disputent actuellement les services des autochtones ayant achevé leurs études secondaires, mais comme beaucoup d'entre eux poursuivent leurs études jusqu'à un niveau supérieur, le nombre de personnes susceptibles de remplir un emploi d'ordre intermédiaire en est d'autant plus réduit. On peut se faire une idée de la participation accrue des Papuans et des Néo-Guinéens à la fonction publique du Territoire en comparant le nombre de fonctionnaires locaux employés avant et après la réorganisation de la fonction publique. Ainsi, dans la 3ème division, alors qu'on comptait 167 fonctionnaires locaux en 1964, il y en a maintenant 9 268. Cependant, il n'y a pas encore assez d'autochtones répondant aux conditions voulues pour pourvoir tous les postes de spécialistes nécessaires au développement du Territoire et l'on continue de recruter des fonctionnaires d'outre-mer sur une base contractuelle. Le fait que ces nominations sont effectuées sur une base contractuelle plutôt que permanente montre bien l'intention du Gouvernement de faire

accéder les fonctionnaires locaux à des postes de direction à mesure que croissent leurs aptitudes et leur efficacité. L'Ecole d'administration, fondée en 1963, est considérée comme un instrument essentiel pour former des fonctionnaires locaux à des postes de direction, et de nouveaux bâtiments, dont le coût de construction dépassera 2 millions de dollars américains, seront ouverts à la fin de l'année. Le programme d'enseignement pour 1967 comprend des cours supérieurs d'administration pour les fonctionnaires locaux, l'extension de l'enseignement de l'anglais grâce à un nouvel équipement, la fourniture de services pour l'université et un nombre accru de cycles d'études et de stages.

34. Par ailleurs, conformément aux recommandations de la Commission de l'enseignement supérieur pour le Papua et la Nouvelle-Guinée, il a été décidé de créer une université et un institut d'enseignement technique supérieur. Des conseils ont déjà été nommés pour chacune de ces institutions. Dès le début de 1967, l'Université, dont la construction est très avancée, offrira des cours menant aux diplômes de Bachelor of Arts et de Bachelor of Laws. Au cours du dernier exercice financier, 329 000 dollars des Etats-Unis ont été dépensés au titre de cette université et l'on a prévu un montant d'au moins 2 220 000 dollars des Etats-Unis dans l'exercice financier de 1966. En ce qui concerne l'Institut d'enseignement technique supérieur, on prévoit que le premier cours de génie civil commencera en 1967 et l'on prévoit l'inscription de 40 étudiants. Les bâtiments permanents de l'Institut doivent faire partie du complexe universitaire et leur construction sera terminée au début de 1968. Le programme d'enseignement prévoit des cours d'électricité et de construction mécanique, ainsi que des cours d'arpentage, d'architecture, de gestion et de comptabilité.

35. Le rapport annuel de l'Autorité administrante fait apparaître un développement de l'enseignement, particulièrement de l'enseignement technique, le nombre total des étudiants a augmenté de 61 p. 100 pendant la période considérée. Une nouvelle école normale va être terminée à Goroka, sur les Hautes Terres de l'Est. Cette école recevra 400 étudiants et formera des professeurs d'enseignement secondaire aussi bien que des instituteurs. Il a été proposé que l'UNESCO apporte une aide en envoyant du personnel enseignant.

36. En ce qui concerne l'aide internationale, il est satisfaisant d'apprendre que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a approuvé un projet tendant à encourager l'enseignement des sciences dans les écoles primaires et secondaires du Papua et de la Nouvelle-Guinée, et qu'il versera à cette fin une somme de 275 000 dollars des Etats-Unis; le projet s'échelonne sur 3 ans et la contribution de contrepartie du Gouvernement australien équivaudra à 825 000 dollars des Etats-Unis.

37. Les services de santé sont maintenus à un niveau élevé dans tout le Territoire, comme le prouvent les résultats obtenus dans tous les domaines de la médecine, de la formation médicale et de l'éducation sanitaire. Lorsque la construction du nouvel hôpital général de Goroka sera terminée, tous les centres principaux du Territoire disposeront d'un hôpital

moderne qui permettra de satisfaire aux besoins des districts. Le Département de la santé publique est probablement le plus avancé de tous en ce qui concerne la promotion des autochtones à des postes de responsabilité. Ainsi, 3 autochtones sont médecins de district, et un autre est médecin régional. Parmi les résultats les plus remarquables des 18 derniers mois, on peut citer le fait que, pour la première fois, 8 médecins sont sortis de l'Ecole de médecine au Papua, alors qu'auparavant tous les étudiants autochtones devaient se rendre à l'Ecole centrale de médecine de Suva dans les îles Fidji. En plus des centaines d'étudiants qui suivent les nombreux cours de niveau élémentaire dans tous les domaines de la formation médicale, il y a actuellement 57 médecins pratiquants, 7 dentistes et 430 infirmières en cours de formation dans le Territoire. Enfin, l'organisation de l'éducation sanitaire dans le Territoire a fait de nouveaux progrès, à la suite de la visite d'une consultante de l'Organisation mondiale de la santé qui a entrepris de planifier les cours de formation d'assistantes sociales et de spécialistes de l'enseignement sanitaire pour l'ensemble du Territoire.

38. Les campagnes de lutte contre le paludisme, la tuberculose et la lèpre continuent de réduire progressivement l'incidence de ces maladies. Les services de lutte contre le paludisme assurent maintenant la protection d'un tiers de la population du Territoire; la tuberculose est en régression et l'introduction de méthodes chirurgicales nouvelles rend l'espoir aux lépreux.

39. Le Gouvernement australien est également conscient de ses responsabilités en ce qui concerne la nécessité d'améliorer la condition de la femme. Les préjugés contre l'éducation des filles au-delà de l'école primaire ont été partiellement surmontés et l'organisation d'activités féminines obtient un succès remarquable: il y a maintenant 315 clubs de femmes dans le Territoire, soit une augmentation de 74 au cours des 12 derniers mois, et, dans tous les districts, des assistantes sociales leur prodiguent leurs conseils et leur aide. Trois assistantes sociales locales font actuellement un stage au Centre d'économie domestique de la Commission du Pacifique sud, à Suva.

40. La jeunesse rurale fait également l'objet d'une attention particulière. Les conseils administratifs locaux s'occupent des activités de jeunes et il y a actuellement 18 assistants qui ont pour tâche d'encourager les jeunes villageois à prendre part à des activités de groupe, notamment les adolescents qui ont quitté l'école primaire. En outre, 21 nouveaux centres récréatifs ou communautaires ont été créés dans les 12 derniers mois; on y donne des cours destinés à enseigner d'une manière pratique les notions les plus modernes en matière d'agriculture, de santé, d'hygiène, de puériculture, d'économie domestique, de logement, d'administration locale et de développement politique. D'autre part, pour l'éducation des adultes, le Département de l'enseignement a prévu des cours spéciaux qui sont fréquentés par 3 400 étudiants.

41. La législation du travail fait l'objet d'un examen constant et, pendant la période considérée, elle a été modifiée à plusieurs reprises de manière à améliorer la condition du travailleur. En 1965, une commission d'enquête a été créée pour étudier notamment le taux

de salaire des travailleurs ruraux; la même année, l'Association des fonctionnaires du Papua et de la Nouvelle-Guinée a présenté un mémoire en application de l'Arbitration (Public Service) Ordinance, en vue de modifier les traitements des fonctionnaires locaux. L'affaire doit être réglée par voie d'arbitrage, et les auditions se poursuivent actuellement. Des experts en matière d'organisation du travail aident les associations de travailleurs et donnent des avis aux titulaires de postes sur leurs responsabilités aux termes de l'Ordonnance. Il existe actuellement 14 associations groupant au total 12 454 membres, et 1 fédération d'employeurs.

42. Par ailleurs, l'apprentissage occupe une place de plus en plus importante dans les activités de formation, et le nombre d'apprentis en train d'être formés dans le Territoire est passé de 469 à 883 au cours des derniers 12 mois.

43. Dans le domaine de l'agriculture, on peut espérer, grâce aux cours de formation agricole, un développement plus rapide du bétail. Des plantations de thé et de pyrèthre ont été créées dans les Hautes Terres et semblent devoir devenir d'importantes industries. Dans les districts de Morobe et de la Nouvelle-Bretagne, des essais de production d'huile de palme donnent des résultats encourageants. Le niveau de la formation agricole s'élève progressivement, notamment depuis l'ouverture de l'Ecole d'agriculture de Vudal, où 38 étudiants sont inscrits cette année et où l'on espère que 130 le seront en 1967.

44. Les sociétés et associations coopératives continuent de se développer dans toutes les régions du Territoire et un nombre croissant d'entre elles appartiennent à des Néo-Guinéens. Ainsi, la Société de café de Kundiawa, dans les Hautes Terres de l'Est, compte plus de 10 000 membres; elle a produit plus de 2 000 tonnes de café et son chiffre d'affaires a dépassé 2 millions de dollars des Etats-Unis en 1965. La Société de Palnamadaka a repris une fabrique de meubles à une entreprise étrangère et obtient des résultats des plus encourageants.

45. L'industrie minière du Territoire a subi un nouvel échec du fait de la fermeture de la dernière installation d'orpaillage sur la rivière Bulolo. Les chiffres pour 1965-1966 font apparaître de nouveau une baisse de

la production de l'or, qui est le seul minerai exporté par le Territoire. En 4 ans, la production a diminué de 50 p. 100 et représente actuellement moins de 800 000 dollars des Etats-Unis. En revanche, les prospections de cuivre, de phosphate, d'or et de sable par de grandes entreprises étrangères semblent encourageantes.

46. La prospection du pétrole s'est poursuivie au même rythme que les années précédentes. Cependant, si l'on a pu déceler l'existence de gaz naturel, on ne semble pas avoir trouvé encore de pétrole exploitable commercialement. Le Gouvernement australien subventionne la prospection pétrolière dans les mêmes conditions qu'en Australie.

47. Le Gouvernement australien utilise tous les moyens modernes dont il peut disposer pour accélérer le développement du Territoire. Grâce à l'hélicoptère, on a pu accroître considérablement la superficie des zones dont les ressources forestières ont été relevées, et de nombreux permis d'exploitation ont été délivrés.

48. Parmi les travaux majeurs achevés au cours de la période considérée, on peut citer plusieurs projets de construction et d'équipement destinés à faciliter le développement du Territoire dans les domaines de l'enseignement et de l'économie, tels les stations agricoles de Vudal et de Goroka, l'Ecole de sylviculture de Bulolo, la première phase d'aménagement du quai de Madang, le prolongement de la route Lae-Goroka et la construction de routes principales dans les districts de Madang et de Sepik. Le montant total des dépenses afférentes à ces divers travaux s'est élevé en 1965 à 27 600 000 dollars, soit 4 700 000 dollars de plus qu'en 1964.

49. Ce bref exposé des réalisations les plus importantes démontre le désir sincère qu'a le Gouvernement australien d'honorer tous les engagements qu'il a pris dans l'Accord de tutelle et de n'épargner aucun effort pour développer le Territoire et préparer sa population à l'objectif final prévu dans la Charte des Nations Unies. Mais c'est à la population elle-même qu'il incombe de décider à quel moment et sous quelle forme cet objectif sera atteint.

La séance est levée à 12 h 25.